



HAL
open science

Le microcrédit est-il le faux nez du néolibéralisme ? La microfinance et les femmes pauvres : état du débat

Elisabeth Hofmann, Kamala Marius-Gnanou

► To cite this version:

Elisabeth Hofmann, Kamala Marius-Gnanou. Le microcrédit est-il le faux nez du néolibéralisme ? La microfinance et les femmes pauvres : état du débat. *Les Cahiers d'Outre-Mer. Revue de géographie de Bordeaux*, 2007, 60 (238), pp.217-233. 10.4000/com.2387 . halshs-00375605

HAL Id: halshs-00375605

<https://shs.hal.science/halshs-00375605>

Submitted on 15 Apr 2009

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

**Le microcrédit est-il le faux-nez
du néolibéralisme ?
La microfinance et les femmes pauvres :
état du débat¹**

Elisabeth HOFMANN²
Kamala MARIUS-GNANOU³

Introduction : une expansion mondiale de la microfinance

L'année 2005, déclarée année mondiale du microcrédit par l'ONU et le dernier sommet de Halifax en novembre 2006 l'ont confirmé : la microfinance et plus particulièrement sa composante la plus populaire, le microcrédit ont été largement investis par la plupart des grands organismes internationaux et de nombreuses ONG. L'attribution en 2006 du Prix Nobel de la Paix à M. Yunus, a permis de médiatiser largement le microcrédit comme un des outils efficaces de lutte contre la pauvreté, voire d'*empowerment*⁴ des pauvres et plus particulièrement des femmes pauvres.

Il est difficile de donner une définition exacte de la microfinance, mais on peut retenir trois critères (SERVET, 2006, p.225) : « le faible montant des opérations, la proximité non seulement spatiale, mais aussi mentale et sociale entre l'organisation

¹ Cet article est une version actualisée de : HOFMANN E., MARIUS-GNANOU K., 2003, "Le microcrédit pour les femmes pauvres – Solution miracle ou cheval de Troie de la mondialisation ? Etat du débat", dans : "Regards de femmes sur la globalisation", BISILLIAT, Jeanne (dir.), Editions Karthala, Paris

² Professeure associée en Economie du Développement à l'Université Bordeaux III, coordinatrice du réseau Genre en Action, consultante en évaluation de projets et membre de la Chaire Unesco de l'Université Bordeaux III pour la formation des professionnels du développement durable.

³ Maître de Conférences en Géographie, UMR Ades-Tempos CNRS/Bordeaux III chercheure associée à l'Institut Français de Pondichéry et membre de la Chaire Unesco de l'Université Bordeaux III pour la formation des professionnels du développement durable.

⁴ Pour des raisons de clarté, nous préférons le terme anglais "*empowerment*" à ses traductions françaises "attribution de pouvoir" (voir BISILLIAT, J., "Introduction", dans BISSILIAT J., (1992), "Relations de genre et développement, Femmes et société", ORSTOM, Paris, pp. 11-23) ou "obtention de pouvoir" (JACQUET I. (1995), "Développement au masculin, féminin - le genre, outils d'un nouveau concept", L'Harmattan, Paris), voire "renforcer le pouvoir" ou "renforcement du pouvoir d'action" dans certaines versions françaises de publications de la Banque Mondiale et de l'UNIFEM. En se référant à Nussbaum et Sen, Jean-Michel SERVET propose plus récemment (2006) d'utiliser le terme « capabilisation » - reste à voir si ce néologisme rencontrera à terme une acceptation plus large dans le monde francophone et plus particulièrement en France que le terme « *empowerment* ».

et sa population cible et la pauvreté supposée des client(e)s ou l'exclusion qu'elles ou ils subissent ».

Cette évolution s'est dessinée dans un contexte de libéralisation des marchés des plans d'ajustement structurel (PAS) et de dérégulations économiques. Parallèlement, le financement de programmes de microcrédit au profit essentiellement des groupes à faible revenu, à savoir les femmes, a été organisé. Grâce à une importante couverture médiatique, les fonds disponibles ont augmenté considérablement sous l'impulsion du CGAP (Consultative Group to Assist the Poorest) qui regroupe entre autres donateurs, quelques pays du Nord, les Banques Asiatiques et Africaines de Développement, le PNUD et la Banque Mondiale. En même temps, la lutte contre la pauvreté a été promue au premier rang des objectifs millénaires du développement (OMD) des institutions onusiennes et de Bretton Woods. Cependant, selon les chiffres disponibles, la part de l'aide publique au développement consacrée à la microfinance n'atteindrait que 1,2 milliard de dollars (2%), la Banque mondiale ne consacrerait que 1% de ses ressources à la microfinance et le PNUD 3% (SERVET, 2006).⁵

Malgré cette importance toute relative, le microcrédit et avant tout l'exemple de la Grameen Banque sont fortement médiatisés et apparaissent comme « un remède miracle » pour les femmes pauvres et à travers elles pour leurs familles entières. Muhammad YUNUS, fondateur de la Grameen Banque (plus de 4 millions d'emprunteuses et une très faible minorité d'emprunteurs) qui symbolise cette « success story » du microcrédit, proclame que ce dernier « constitue avant tout un outil qui libère les rêves des hommes et aide même les plus pauvres d'entre les pauvres à parvenir à la dignité... » (YUNUS, 2000). Il faut préciser que d'autres organisations moins médiatisées, notamment la Nabard en Inde regroupe plus de 10 millions de membres actifs de groupes solidaires. Fin 2005, 3133 institutions de microcrédit ont affirmé desservir plus de 113 millions de clients ayant un prêt en cours (Servet, 2006).

Parmi ces clients pauvres, 84,2% sont des femmes. Le nombre de femmes bénéficiaires est passé de 10 millions à 69 millions entre 1999 et 2005 (Etat de la

⁵ Or, rien que les transferts d'argentés liés à la migration représentent plus de 167 milliards de dollars en 2005 soit la deuxième source de financement des pays en développement, derrière les investissements directs étrangers et devant les aides publiques au développement (Alternatives économiques, décembre 2006),

Campagne du sommet du microcrédit, rapport 2006, p. 2).⁶ Rares sont les pays du Sud qui ne sont pas couverts par les programmes de microfinance même si les pays d'Asie semblent plus concernés que les autres : en effet, selon l'Etat 2006 de la Campagne du Sommet du microcrédit (p.29-30), 48% des ménages pauvres avaient accès aux services de microfinance en Asie, 15% en Amérique latine et aux Caraïbes et 9,5% en Afrique et Moyen-Orient.

Ces résultats positifs font dire aux acteurs de la mondialisation et aux médias que les programmes de microfinance contribuent grandement à la réduction de la pauvreté des femmes. Faut-il croire pour autant que les objectifs fixés à Halifax, à savoir l'octroi de crédit aux 175 millions de familles les plus pauvres du monde et l'assurance que ces familles passent à plus de 1dollar/jour/personne ajusté en parités de pouvoir d'achat (PPA), puissent être atteints en 2015 ?

Il est alors légitime de se demander si le microcrédit ne devient pas le cheval de Troie de la mondialisation néolibérale : grâce à ces outils financiers décentralisés, d'incitation à la mise au travail par l'auto-emploi, même les pauvres, jusqu'alors en marge de l'économie marchande, deviennent des agents économiques actifs et apportent leur modeste participation à l'économie capitaliste. Ainsi les femmes pauvres, longtemps exclues des processus marchands doivent se prendre en main, tout en assurant la viabilité financière du système. Déjà en 2001, Jacques ATTALI a posé la question crûment : « Le microcrédit constitue-t-il une forme de don, un moyen de créer des petits boulots, ou un moyen d'installer une forme de grand capitalisme ? » (GUILDE EUROPEENNE DU RAID, 2001, p. 42).

Pour faire le point sur ce débat, nous proposons d'aborder la question sous deux angles. Premièrement, celui de l'efficacité du microcrédit comme instrument de la lutte contre la pauvreté. Deuxièmement, celui de l'objectif secondaire du microcrédit qui se veut aussi instrument de l'*empowerment* des femmes pauvres.

L'efficacité du microcrédit comme instrument de lutte contre la pauvreté

Il est important d'attirer brièvement l'attention sur la multiplicité des concepts de pauvreté qui existent de nos jours. La vision la plus ancienne est celle de la

⁶ Ces chiffres sont contestés par Jean-Michel SERVET (2006) qui pense qu'au niveau mondial "la majorité des clients, membres ou bénéficiaires effectifs de la microfinance, sont en fait des hommes" (p. 425), contrairement à ce qu'affirment les rhétoriques très médiatisées des bailleurs et institutions de microcrédit.

pauvreté monétaire qui se traduit par des revenus en dessous d'un certain seuil dit « de pauvreté », fixé de manière globale (« un dollar par jour »), en prenant en compte le pouvoir d'achat correspondant (ajusté en PPA) en fonction de la situation socio-économique de la société en question.

Un deuxième aspect, mis en avant, entre autres, par le PNUD à travers son concept de développement humain, concerne la satisfaction des besoins élémentaires (se nourrir, se vêtir, se loger, se former, se soigner) – est pauvre celle et celui qui vit dans des conditions insatisfaisantes par rapports à ces besoins fondamentaux. En réalité, le deuxième aspect est très fortement lié au premier, car l'accès aux services visant la satisfaction de ces besoins est de plus en plus soumis à des conditions pécuniaires, notamment dans le contexte de l'ajustement structurel.

Le troisième aspect de la pauvreté, confirmé par une large enquête participative menée par la Banque Mondiale, a trait surtout à des formes d'impuissance (NARAYAN, 2000). On retrouve ici des éléments qui correspondent à l'objectif secondaire de grand nombre de programmes de microcrédit, l'*empowerment*, évoqué en deuxième partie.

Aujourd'hui, ce sont les OMD qui font référence dans le domaine de la lutte contre la pauvreté et ils comprennent explicitement un objectif de réduction des inégalités entre femmes et hommes. Plus largement, il est reconnu (par exemple dans les rapports de Banque Mondiale et du PNUD dès 2005) que la réduction des inégalités de toutes sortes est une condition nécessaire pour atteindre les OMD et lutter efficacement contre la pauvreté.

En se concentrant sur des aspects économiques de la pauvreté, il est intéressant de revenir à la Grameen Banque, l'institution de microcrédit la plus connue et soutenue. Officiellement, elle s'est donnée la mission « de n'opérer que parmi les plus pauvres d'entre les pauvres [...] Dans ses prêts, la Banque Grameen part de l'idée toute simple que si les pauvres sont pauvres c'est parce qu'ils n'ont pas accès au capital. Il leur suffirait de pouvoir obtenir du capital pour se libérer d'une pauvreté à laquelle ils se croyaient condamnés à perpétuité. » (FIDA, 1992).

Malgré ces affirmations médiatisées, des analyses plus fines sont de plus en plus convergentes : Ce ne sont pas les personnes les plus démunies ou les « vrais pauvres » qui peuvent tirer profit du microcrédit. Une étude en Inde a montré que le microcrédit bénéficiait davantage à des catégories moins défavorisées de la

population (deuxième et troisième quintile) que certains programmes d'embauche dans les travaux publics qui touchaient avant tout au cinquième le plus démuné de la population.⁷

En effet, soucieuses de leur viabilité financière, de nombreuses institutions éviteront de prendre les risques qu'implique le financement des plus pauvres, même si les femmes pauvres ont depuis longtemps la réputation de « compenser par leur sérieux les faiblesses de leur condition économique » (SAMBE, 1997). Quand des efforts spécifiques sont faits pour atteindre ces femmes, on constate néanmoins que la nature et la taille de leur activité économique et le volume de crédit qui en découle ne permettent pas de générer des bénéfices suffisants pour qu'elles puissent franchir durablement le seuil de la pauvreté. Une taille critique des montants de crédits doit être dépassée pour faire créer de véritables petites entreprises rentables ou des emplois nouveaux (VINCENT, 2000, p. 26).

On remarque aussi la hauteur des taux d'intérêt. L'exemple emblématique de la Grameen Banque est caractéristique à cet égard : des taux d'intérêt autour de 20% sont la règle, justifiés par des coûts de transaction importants. Ces taux s'approchent sensiblement des taux d'intérêt des usuriers (PEEMANS-POULLET, 2000). Pour rendre rentable une activité génératrice de revenus financée par des crédits à ces taux, la marge de bénéfice doit être très importante.

Compte tenu de ces réserves, on comprend l'inquiétude face à l'explosion des interventions de microcrédit. La crainte est que ce dernier se substitue à des politiques de développement économique et social équitable et à la participation démocratique des plus vulnérables dans des fora collectifs de prises de décision, sans parler de l'importance de l'éducation et des opportunités d'accéder à du travail salarial (KABEER, 2005). Le risque est de faire du microcrédit un instrument unique d'aide, pour toutes les personnes démunies et dans toutes les situations, y compris les situations d'urgence.⁸). Dans l'idéologie néolibérale de la « lutte contre la pauvreté », les dispositifs de soutien à la création d'entreprise, dont le microcrédit est l'instrument le plus appuyé, peuvent fonctionner passivement ou activement comme des « machines de démantèlement des droits sociaux » (SERVET, 2006, p. 417) : le « droit à l'initiative économique » peut encourager la surexploitation des travailleurs

⁷ World Bank, World Development Report 2000/2001, p. 64, cite dans : SERVET (2006), p. 426

⁸ Voir par exemple :

http://www.sdc.admin.ch/fr/Dossiers/Exemples_des_projets/Liquidites_pour_les_institutions_de_micro_finance

en favorisant la création d'entreprises qui ne respectent pas le droit international du travail (durée légale du travail, rémunérations minimales, conditions sanitaires indispensables, etc).

Au lieu d'en faire le credo dominant en matière d'aide, il faudrait laisser le microcrédit à sa juste place d'instrument de lutte contre la pauvreté parmi d'autres. En effet, il s'avère que ce sont les grandes ONG intégrant leurs activités de crédit dans de vastes programmes de formation, d'assistance technique et de développement qui sont le mieux placées pour assumer les risques de la pauvreté. Alternant les dons et les crédits, elles peuvent moduler leurs interventions en fonction des conditions spécifiques des bénéficiaires (SAMBE, 1997).

Une autre leçon tirée depuis longtemps des expériences est le besoin manifeste de diversification des prestations proposées, d'une simple offre de crédit à l'offre d'une grande panoplie de services financiers flexibles et de qualité (WRIGHT, 1999). La lutte contre la pauvreté peut être plus efficace si le microcrédit s'inscrit dans une stratégie de microfinance plus large. En ce qui concerne la flexibilisation, on peut citer l'importance des dispositifs d'épargne flexibles qui permettent aux femmes pauvres d'épargner en tenant compte de la très forte fluctuation de leurs flux de ressources. Le même principe de flexibilisation devrait être adopté pour le remboursement des crédits : la fréquence et la période des remboursements ne doivent pas être les mêmes pour tout le monde, mais elles doivent varier en fonction de la nature de l'activité financée par le crédit (FEMCONSULT, 2002, pp. 16/17). Un des exemples les plus spectaculaires de la diversification de l'offre est l'assurance sociale proposée par la "*Self-Employed Women's Association*" (SEWA) dans plusieurs Etats d'Inde (KRAUSS, OSNER, 1999). On peut aussi citer des formes de microleasing ou des crédits en nature (par exemple sous forme d'une chèvre ou d'une vache) qui ciblent particulièrement les clients les plus démunis. Pour ces mêmes clients, les institutions de microfinance proposent désormais des crédits à la consommation, pour financer la dot, les frais médicaux, etc. Une telle offre diversifiée de microcrédit et de l'épargne, voire de l'assurance, tient mieux compte que le simple microcrédit de la vulnérabilité des personnes démunies et de leur aversion contre le risque qui en découle (JOHNSON, KIDDER, 1999, pp. 5- 6).

Et si derrière la lutte contre la pauvreté étaient cachés des intérêts peu avouables ? Il y a quinze ans déjà, Serge LATOUCHE (LATOUCHE, 1992) donnait

une toute autre explication au fabuleux destin du microcrédit et notamment à l'implication grandissante des banques dans ce secteur : il s'agirait de tentatives de captation des ressources financières informelles qui circulent traditionnellement dans de nombreuses sociétés sous forme d'associations rotatives d'épargne et de crédit, AREC (appelées tontines, « merry-go-rounds », « Chit funds », etc.). La « success story » de la Grameen Banque a parfois fait oublier que dans la plupart des sociétés, même des personnes relativement démunies avaient déjà accès à diverses formes de crédits solidaires avant l'existence des microcrédits. Or, cette forme ancienne d'économie solidaire fait tâche dans un contexte de globalisation de l'économie marchande : « Alors que les banques sont au cœur d'un phénomène d'accumulation au sein duquel la monnaie remplit sa fonction de réserve, les tontines rendent impossibles cette accumulation en favorisant la circulation de la monnaie » (LELART, LESPEL, 1985). Analysées ainsi, ces formes anciennes d'épargne et de crédit ont en effet un caractère presque subversif dans le contexte actuel de généralisation du système néo-libéral.

D'autres critiques fondamentales se font entendre : Hedwige PEEMANS-POULLET va jusqu'à parler de « microendettement » plutôt que de microcrédit pour mettre en avant que l'engouement pour le microcrédit se traduit en réalité par un endettement massif des pauvres (PEEMANS-POULLET, 2000). Elle rappelle aussi que l'expansion fantastique du microcrédit se fait dans un contexte d'ajustement structurel avec des effets très négatifs sur les couches défavorisées. A titre d'exemple, on peut citer la flambée des coûts des services sociaux comme la santé ou l'éducation – charges qui incombent dans beaucoup de sociétés majoritairement aux femmes. Divers aspects de la mondialisation, tels que l'ouverture des marchés des pays en voie de développement ou la fin de la gratuité de l'eau, vont dans le même sens : les pauvres et plus particulièrement les femmes pauvres ont un besoin croissant de ressources monétaires pour assurer la subsistance de leurs familles.

En dépit d'une féminisation massive du travail industriel, pour la majorité des femmes, le seul espoir d'une source de revenu est le secteur informel. Le microcrédit qui est orienté presque exclusivement vers l'économie informelle, apparaît alors comme le complément ingénieux des PAS et de la globalisation de l'économie marchande.

La question de l'efficacité du microcrédit comme instrument de lutte contre la pauvreté apparaît alors sous un jour nouveau : S'agit-il de « miettes » données aux

pauvres pour qu'ils puissent participer, très modestement bien entendu, à ce grand jeu de l'économie marchande globalisée ? De la transformation des pauvres en mini-entrepreneurs qui rentreront de mieux en mieux dans le moule occidental de l'individu ? D'une forme « d'ingérence économique » (COMELIAU, 1994) dans le cadre de la mondialisation ? Ou doit-on craindre, comme l'évoque Hedwige PEELMANS-POULLET, une tentative organisée de miniaturiser l'endettement des PED en passant par les pauvres, et notamment les femmes pauvres ? Face à l'engouement quasi-généralisé pour le microcrédit, la vigilance est de rigueur et un débat critique des enjeux et de l'impact réel⁹ du microcrédit est sans aucun doute nécessaire. Même le fondateur de la Grameen Banque l'admet entre deux notes plus euphoriques : « Le crédit, à lui seul, ne saurait mettre fin à la pauvreté » (YUNUS, 2000). La microfinance (et pas uniquement le microcrédit) aurait d'après SERVET le potentiel « de placer au premier plan la lutte contre les discriminations, les situations de marginalisation et les exclusions » (2006, p. 465), mais elle ne saurait pas à elle seule réduire de manière significative les inégalités dont pâtissent ceux que nous qualifions de « pauvres ».

L'empowerment des femmes contre les effets néfastes de la mondialisation ?

L'un des paradoxes des programmes de microcrédit est l'existence d'objectifs multiples : la lutte contre la pauvreté, la viabilité financière de l'institution de crédit et l'*empowerment* des femmes pauvres, bénéficiaires des crédits. Mais qu'en est-il de la co-existence de cet objectif de viabilité financière, conforme au credo néo-libéral de la mondialisation, avec celui de l'*empowerment* des femmes ?

Le concept "*empowerment*" est né dans les pays du Sud, en particulier en Inde (Dawn¹⁰). Revendiqué depuis une vingtaine d'années par un nombre croissant d'ONG, il a été largement récupéré par certains acteurs de la mondialisation, notamment la BM et les organismes onusiens. Ces derniers insistent depuis

⁹ Les évaluations d'impact du microcrédit existent, mais elles sont critiquées, notamment pour le fait qu'elles n'étudient pas assez l'impact auprès des créditeurs « défaillants » ou ceux qui n'ont pas souhaité renouveler l'expérience après un premier essai. Par ailleurs, il faudrait aussi prendre en compte le fait qu'il y a sans doute un nombre considérable d'entrepreneurs dans le secteur informel, non-bénéficiaires d'un microcrédit, dont les entreprises ont fait faillite face à la concurrence d'entreprises créées ou renforcées grâce au microcrédit.

¹⁰ Dawn : le réseau « alternatives pour le développement avec les femmes à l'aube d'une ère nouvelle » a été créé par un groupe de sociologues et économistes à Bangalore (Inde).

quelques années haut et fort sur la contribution nécessaire des programmes de développement à l'*empowerment* des femmes (UNIFEM, 2000).

Il est important d'adopter une vision dynamique de l'*empowerment* qui n'est pas un état à atteindre, mais un processus complexe et non-linéaire, pouvant prendre des formes très variées, au cours duquel les femmes acquièrent ou étendent leur droit de parole, leur reconnaissance sociale et leur pouvoir d'action. Il est également crucial de souligner la spécificité contextuelle de l'*empowerment* qui est fonction, d'une part de la conjoncture socioculturelle et politique et, d'autre part de la volonté des femmes elles-mêmes : il est impossible de renforcer leur pouvoir d'action si elles ne le souhaitent pas. Ce constat pose le problème de leurs aspirations et de leur capacité d'expression, notamment si elles sont fortement et depuis longtemps soumises. On note aussi une interaction forte entre l'*empowerment* des individus et celui collectif, concernant les organisations des femmes – les deux doivent aller de pair pour un processus durable (CHARLIER 2005).

En analysant les programmes et la littérature sur la microfinance, on constate qu'il n'existe pas d'unanimité au sujet de la nature de l'*empowerment* visé. Linda Mayoux distingue trois axes pour éclairer les mécanismes en jeu¹¹ :

- L'*empowerment* économique individuel : on suppose que faciliter l'accès des femmes aux programmes de microcrédit financièrement viables leur permettra d'augmenter leur revenu et d'accroître leur contrôle sur le revenu et les ressources impliquées.
- L'*empowerment* par l'amélioration du bien-être : l'accès plus large à la microfinance permettrait aux femmes d'augmenter le bien-être de leur foyer et par suite d'améliorer leur statut au sein du ménage et de la communauté. C'est pourquoi on postule que l'*empowerment* des femmes et la réduction de la pauvreté se renforcent mutuellement et nécessairement.
- L'*empowerment* social et politique implique la capacité de changer et de remettre en cause la soumission des femmes et, par la suite, va au-delà de l'essor économique et de l'amélioration du bien-être.

¹¹ Linda Mayoux, « L'*empowerment* des femmes contre la viabilité? Vers un nouveau paradigme dans les programmes de microcrédit » in Yvonne Preiswerk (dir.), *Les silences pudiques de l'économie. Économie et rapports sociaux entre hommes et femmes*, Genève : IUED, 1998, p. 73-97

- Ces trois aspects ne sont pas indépendants, mais au contraire fortement liés entre eux. Linda Mayoux démontre qu'un cercle vertueux peut se mettre en place en agissant sur les différents volets en même temps.

Canaliser le microcrédit par des groupes dits solidaires est devenu un des traits caractéristiques de la majorité des programmes de microcrédit dans les pays du Sud. L'objectif est de réduire les coûts de transaction financière et d'assurer les remboursements de prêts grâce à la pression sociale. Cette approche collective a été privilégiée dans la mesure où les montants des prêts sont très faibles et les garanties matérielles quasi inexistantes. Ainsi chaque cliente ne peut prétendre à un crédit que si elle appartient à un groupe solidaire de taille variable (5 à 50 personnes) selon les programmes et/ou les pays. En effet, des femmes, sous l'impulsion d'une ONG forment un groupe pour être habilitées à obtenir un crédit. Le fonds de crédit est déboursé aux membres selon des critères décidés par le groupe et le groupe se porte caution pour les dettes de chaque membre. Les fonds peuvent être prêtés aux membres de manière individuelle. La caution solidaire génère des incitations au remboursement et contraint le groupe à se charger de la sélection, de la surveillance et du respect des obligations - tâches, qui habituellement incombaient au prêteur. Les institutions prêteuses font ainsi des économies d'échelle. Les *groupes solidaires* jouent un rôle essentiel pour l'accès des personnes démunies au microcrédit parce qu'ils permettent de remplacer des garanties matérielles par la caution du groupe pour les crédits individuels. La pression sociale joue donc le rôle d'une menace, c'est-à-dire incite l'emprunteur à ne pas adopter un comportement opportuniste. Le succès de la mise en place des groupes solidaires en Inde par exemple est tel qu'en mars 2005, on recensait plus d'un million et demi de *SHG (self help group)*¹² à 90% féminins (dix à vingt femmes par groupe), soit près de vingt millions de familles, soit encore 121 millions de personnes¹³. Ainsi les *SHG* sont devenus des partenaires intéressants pour les banques nationales et privées comme nous l'ont confirmé des responsables de la State Bank of India et de l'Indian Overseas Bank¹⁴ qui hésitent de moins en moins à ouvrir des comptes à ces groupes solidaires, d'autant que leur

¹² Les SHG forment le pivot des programmes de microfinance dans le monde indien. La simplicité du processus d'adhésion et le rôle fondamental de l'Etat indien comme financier et interlocuteur majeur de ces programmes, explique le développement rapide de ces SHG en Inde.

¹³ Cf. <http://www.nabard.org/roles/mcid/introduction.htm>, lu le 26 septembre 2004

¹⁴ Interview du responsable de la Indian Bank dans le district de Vellore (juillet 2001) et de celui de la State Bank of India à Pondichéry (juillet 2003).

taux de remboursement avoisine 95%¹⁵. En mars 2005, on recensait plus de 40000 agences bancaires faisant du microcrédit ; le prêt moyen par groupe est estimé à 25000 Rs¹⁶ et à environ 2000 Rs par membre (Nabard, 2005). Même les hommes, longtemps considérés comme des mauvais payeurs rejoignent de plus en plus les *SHG* en Inde, attirés par les opportunités d'accès au microcrédit. Pour la majorité des groupes, les ONG jouent un rôle de facilitateur, on en recensait près de 4500 en 2005.

Des rencontres hebdomadaires des *SHG* favorisent inévitablement la mobilité et la solidarité et sont une occasion pour ces femmes de créer des lieux de parole, d'action collective et de bâtir ainsi des espaces de sociabilité, d'autonomie et de négociation et d'accès au pouvoir. La prise de parole en public, selon bon nombre de femmes interrogées, leur permet d'acquérir une plus grande confiance et une meilleure estime d'elles-mêmes. Au-delà du microcrédit, ce sont ces groupes solidaires qui peuvent impulser des changements positifs dans la perception du rôle des femmes tant au niveau individuel qu'au sein du foyer et de la communauté.

Les enquêtes menées en Inde du Sud montrent que les activités liées au microcrédit ont permis à de nombreuses femmes de sortir de leur espace privé et d'être plus mobiles tant pour aller travailler que pour rendre visite à leur famille, d'être moins dépendantes de la belle-famille en participant aux prises de décisions concernant l'utilisation du prêt et des revenus et de gagner ainsi du respect voire une reconnaissance sociale de la part de la communauté.

Ces groupes solidaires ont permis dans certains cas de donner une base à une éventuelle organisation de la lutte contre d'autres problèmes de société tels que la violence domestique, l'alcoolisme des conjoints, le système de dot, comme nous avons pu l'observer lors de nos enquêtes auprès des *SHG* en Inde du Sud.

Dans le Tamil Nadu, bien que le tiers des sièges soit réservé aux femmes dans les collectivités locales (*panchayats* et *zilla parishad*), l'*empowerment* politique des femmes a été longtemps peu significatif, car seuls les conjoints prenaient réellement toutes les décisions politiques. A titre d'exemple, lors de nos déplacements récents dans la périphérie rurale de Chennai et dans le district de

¹⁵ Cf. note 13.

¹⁶ 1 euro = 57 Rs en 2007

Vellore, il est apparu que les femmes élues des *panchayat* n'étaient souvent que des prête-noms signant les papiers que leur remettait leur époux. Les candidates qui viennent des *SHG* sont moins susceptibles de jouer un tel rôle de figuration, l'expérience acquise dans les *SHG* les munissant d'une meilleure estime de soi .

Le relativisme culturel du concept d'*empowerment* ne permet pas d'affirmer clairement la nature de l'impact du microcrédit. Les apparences peuvent être trompeuses : Peut-on supposer un gain d'*empowerment* simplement parce qu'elles ont accès à des crédits ? En analysant de plus près, on constate que le fait que les femmes soient enregistrées comme membres ne signifie pas toujours qu'elles contrôlent l'utilisation du prêt et dans certains cas ne prouve même pas qu'elles participent à la décision de candidature du prêt (MONTGOMERY et al., 1996 ; GOETZ et SEN GUPTA, 1996¹⁷), d'autant que l'homme est souvent considéré comme le principal « pourvoyeur de revenus » (*breadwinner*).

Il est aujourd'hui largement admis que les programmes de microcrédit s'adressent presque exclusivement aux femmes afin de surmonter l'irresponsabilité des hommes concernant l'épargne et le remboursement des crédits. Mais ce n'est pas pour autant que la condition de la femme s'améliore, loin de là. Le risque est réel que ces programmes déresponsabilisent davantage les hommes et augmentent la pression sur les femmes. Les femmes assument déjà une charge de travail importante (avec des journées de travail quasi-universellement plus longues que celles des hommes) et l'activité créée ou renforcée grâce au microcrédit ajoute du temps de travail supplémentaire. La répartition des tâches au sein de la famille conjugale semble rester immuable, non négociable.

Par ailleurs, l'État attribue de plus en plus de responsabilités aux *SHG* en matière de développement local, ce qui revient à une véritable instrumentalisation des *SHG* par les pouvoirs publics. Les *SHG* sont invités à s'impliquer dans des actions sociales collectives et prennent en charge les repas des enfants en cantine, les infrastructures sanitaires, les crèches, les magasins d'alimentation subventionnés, la gestion de l'eau et des ordures ménagères, la lutte contre l'infanticide, etc. C'est ainsi qu'au nom de l'*empowerment*, les femmes endossent à

¹⁷ D'après leurs enquêtes menées au Bangladesh auprès de centaines de femmes dépendant des nombreux programmes de microcrédit, moins de 37% de femmes pouvaient prétendre à un contrôle réel de leur prêt.

titre bénévole de plus en plus de responsabilités dans l'accès aux services publics élémentaires.

Les indicateurs économiques traditionnellement utilisés dans l'évaluation de la microfinance, tels que le taux de remboursement ou le niveau de revenus ne constituent pas des indicateurs d'*empowerment*. A titre d'exemple, le taux de remboursement de plus de 95% chez les femmes ne révèle en aucun cas la difficulté qu'elles éprouvent à rembourser, les groupes les plus fragiles étant délaissés très rapidement au profit des groupes les plus rentables. Pour les *SHG* dont les membres ne peuvent rembourser leur prêt en raison de la saisonnalité de leur travail, de leur migration et de leur endettement consécutif, la crise est inévitable¹⁸.

Les tentatives de montrer que la rentabilité des institutions de micro-finance et l'*empowerment* des femmes sont des objectifs compatibles se multiplient (CHESTON, 2006). En même temps, on continue à constater des résistances fortes, si la volonté d'intégrer l'approche genre va au-delà d'engagements superficiels et uniquement discursifs. Un des aspects critiques reste la sous-représentation des femmes dans le management des institutions de microcrédit (MAYOUX 2006) alors qu'une telle « prise de pouvoir » représenterait une avancée réelle en termes d'*empowerment*.

En conclusion, on constate qu'il n'existe pas de réponse univoque et définitive à la question concernant le rôle joué par le microcrédit dans le contexte de la mondialisation. Les effets du microcrédit sont multiples et certains peuvent renforcer des évolutions allant dans le sens de la mondialisation néolibérale avec ses effets néfastes, comme c'est le cas de l'incitation à l'endettement de personnes relativement vulnérables économiquement, notamment dans un contexte d'inégalités structurelles limitant très fortement toute mobilité sociale.

D'autres effets semblent au contraire aller à l'encontre de cette tendance vers la prédominance de l'économie : le microcrédit s'appuie très fréquemment sur des groupes solidaires et ceux-ci peuvent avoir un impact d'*empowerment* sur des femmes défavorisées. Nombreux sont les programmes de microcrédit et les ONG

¹⁸ Enquêtes menées en février 2004 auprès des *SHG* dans les districts de Villupuram et Cuddalore (Tamil Nadu) dans le cadre d'une mission effectuée pour le BIT sur la servitude pour dette.

impliquées qui œuvrent activement et avec un certain succès pour la structuration et une certaine émancipation de leurs bénéficiaires. Dans ce sens, le microcrédit, comme condition nécessaire mais pas suffisante de *l'empowerment* des femmes (DESSY, EWOUODOU, 2006), peut aussi favoriser l'émergence d'une toute autre mondialisation, celle des résistances issues de certains groupes de la société civile qui s'organisent localement, au sein d'un pays, voire au niveau international pour défendre leurs intérêts face aux effets néfastes de la mondialisation d'un libéralisme économique.

On ne peut s'empêcher de poser la question : et si le financement de programmes de microcrédit au profit essentiellement de groupes pauvres et plus particulièrement de femmes était organisé dans le but de ne pas remettre en cause le désengagement de l'Etat en matière de services publics ? La microfinance en faisant croire que tout actif potentiel, notamment les femmes les plus pauvres et les plus vulnérables peuvent être entrepreneures ou créer leur emploi favorise le processus de mondialisation néo-libérale ; cela crée un filet de sécurité évitant ainsi des situations sociales explosives, sans pour autant représenter une échelle pour sortir durablement de la pauvreté. La microfinance participe ainsi au processus de mondialisation en devenant une forme de subsidiarité de l'action publique, mais une subsidiarité inefficace et insuffisante face aux besoins pratiques et stratégiques toujours grandissants comme corollaire de ce processus.

BIBLIOGRAPHIE

BISILLIAT J., VERSCUUR, C. (2000), Le genre : un outil nécessaire, introduction à une problématique, Cahiers genre et développement, n°1, L'Harmattan

BISILLIAT J., VERSCHUUR, C. (2001), Genre et économie : un premier éclairage, Cahiers genre et développement, n°2, L'Harmattan

CARR M., CHEN M., JHABVALA R. (ed.), (1998), Speaking out. Women's economic empowerment in South Asia, New Delhi, Vistaar Publications

CERISE (2000), "Les systèmes financiers décentralisés", Paris.

CHARLIER, S. (2005), "L'économie solidaire au féminin : quel apport spécifique pour *l'empodieramiento* des femmes ?", Presses universitaires de Louvain, Belgique.

CHESTON, S. (2006), " « Just the facts ma'am » - Gender Stories from Unexpected Sources with Morals for Microfinance", Microcredit Summit Campaign (http://www.microcreditsummit.org/papers/Workshops/28_Cheston.pdf - mars 2007)

COMELIAU, C. (dir.) (1994), Ingérence économique, la mécanique de la soumission, Nouveaux cahiers de l'IUED, n°. 2, Genève, PUF, Paris.

DESSY, S., EWOUDOU, J., (2006), Microfinance and Female Empowerment, Centre interuniversitaire sur le risque, les politiques économiques et l'emploi, Université Laval, Cahier de recherche/Working Paper 06-03

FIDA (1992), cité dans : BISILLIAT, Jeanne, VERSCHUUR, Christine, (dir.), Genre et Economie : un premier éclairage, Cahiers Genre et Développement, n°2, AFED-efi, pp. 343-345.

FEMCONSULT (2002), Experimental Financial Pilot Schemes, dans : Gender and poverty alleviation, Newsletter no.1, Pays Bas, pp. 14-17.

GOETZ A.M. (2001), Women Development Workers, Sage, New Delhi, London

GOETZ A.M., SEN GUPTA R. (1996), "Who takes the credit? Gender, power and control, over loan use in rural credit programs in Bangladesh", World development, vol.24, n°1 pp.45-63

GREEN C. (2002), Micro-crédit ou maxi-usure, Courrier international, n°611, p.44

GUERIN I. (2000), Micro donc limité ? Défis Sud, n°43

GUÉRIN I. (2001), Microfinance et autonomie féminine, Working paper n°240, Centre Auguste et Léon Walras, Université Lyon 2-CNRS

GUERIN I., MARIUS-GNANOU K., Pairault T., Servet J .M.S, (2005), la microfinance en Asie, entre tradition et modernité, IRD /IFP/Karthala

GUILDE EUROPEENNE DU RAID (2001), Forum Mondial de la Microfinance, Forum d'Agen des Solidarités Nord-Sud, Actes 2000, Paris

HARPER M., (1996), "Self-help groups - some issues from India", Small Enterprise development, vol.7, n°2

HASHEMI SYED M. et al., (1996), "Rural credit programs and women's *empowerment* in Bangladesh", World development, vol.24, n°4, pp. 635-653

HOFMANN E., MARIUS-GNANOU K., 2003, L'approche genre dans les politiques de lutte contre la pauvreté : l'exemple de la microfinance, dans : DUBOIS, Jean-Luc, MONTAUD, Jean-Marc, et al., "Pauvreté et développement socialement durable", Presses Universitaires de Bordeaux, 2003.

HOFMANN E., MARIUS-GNANOU K., 2003, "Le microcrédit pour les femmes pauvres – Solution miracle ou cheval de Troie de la mondialisation ? Etat du débat", dans : "Regards de femmes sur la globalisation", BISILLIAT, Jeanne (dir.), Editions Karthala, Paris

HOFMANN E., MARIUS-GNANOU K., 2005, "Empowerment des femmes et microfinance en Inde : entre relativisme culturel et instrumentalisation", dans : GUERIN, Isabelle, (et al.) "Microfinance en Asie : entre traditions et modernités", Karthala/IRD/IPF, Paris/Pondicherry

JACQUET I. (1995), Développement au masculin, féminin - le genre, outils d'un nouveau concept, L'Harmattan, Paris

JOHNSON S., KIDDER T (1999), "Globalization and gender – dilemmas for microfinance organizations", Small enterprise development, vol.10, n°3

KABEER N., (1999), "Resources, agency, achievements : reflections on measurement of women's *empowerment*", Development and Change, Vol. 30, pp.435-464

KABEER N., (2001), "Conflicts over credit : re-evaluating the *empowerment* potential of loans to women in rural Bangladesh", World Development, vol.29, N°1, pp.63-84

KABEER N., (2005), " Is Microfinance a 'Magic Bullet' for Women's Empowerment: Analysis of Findings from South Asia", Economic and Political Weekly, (<http://www.epw.org.in/articles/2005/10/9303.pdf-mars2007>)

KRAUSS A., OSNER K. (1999), "Fallstudie über das *Empowerment* von Frauen : Der Weg der Self-Employed Women's Association" (SEWA), Schriftenreihe Gerechtigkeit und Frieden der Deutschen Kommission Justitia et Pax, Reihe : Entwicklung hat ein Gesicht bekommen, Band 7, Bonn.

LABIE M. (2000), "La microfinance en questions", FHP, Paris.

LATOUCHE, Serge, 1992, « La tentation du développement et la normalisation de l'informe » dans Economie populaire et phénomènes informels en Afrique, éd. CEDAF, Bruxelles, 1992, p. 241-248, cité dans PEEMANS-POULLET, Hédwige, (2000), La miniaturisation de l'endettement des pays pauvres passe par les femmes, dans : Feminisme et développement, Chronique Féministe, Bruxelles, n° 71-72, février-mai 2000, pp. 60-66, extraits publiés dans : BISILLIAT, J., VERSCHUUR, C. (dir.) (2001), Genre et Economie : un premier éclairage, Cahiers Genre et Développement, n°2, AFED-efi, pp. 347 – 360.

LELART, Michel, LESPEL, J.L., Revue de l'Economie Sociale n°. 5, juillet-septembre 1985, extrait dans : PEEMANS-POULLET, Hédwige, La miniaturisation de l'endettement des pays pauvres passe par les femmes, dans : Feminisme et développement, Chronique Féministe, Bruxelles, n° 71-72, février-mai 2000, pp. 60-66, extraits publiés dans : BISILLIAT, Jeanne, VERSCHUUR, Christine, (dir.), Genre et Economie : un premier éclairage, Cahiers Genre et Développement, n°é, AFED-efi, pp. 347–360.

LELART, Michel, 2001, « Finance informelle, solidarité et accumulation » dans : WINTER, Gérard, 2001, « Inégalité et politiques publiques en Afrique », Karthala, IRD, Paris, 2001, pp. 347 – 362.

MACISSAC N., (1997), "Le rôle du microcrédit pour réduire la pauvreté et favoriser l'égalité des sexes", document de travail, *Société asiatique des partenaires*

MARIUS-GNANOU K., (1998), "L'impact des programmes de développement économique (micro-crédit) sur les femmes en milieu rural : le cas de l'Inde", dans : Les silences pudiques de l'économie, Economie et rapports sociaux entre hommes et femmes. Textes réunis par PREISWERK, Y., Commission nationale suisse pour l'Unesco, Direction du développement et de la coopération, Genève, Institut Universitaire d'Etudes du Développement, 1998.

MAYOUX, L. (2006), "Women's Empowerment through Sustainable Micro-Finance: Rethinking "Best Practice" ", Eldis Gender Guide, (<http://www.enterprise-impact.org.uk/pdf/WomensEmpowermentthroughSustainableMicrofinance.pdf>)

MAYOUX L. (1998), "L'*empowerment* des femmes contre la viabilité ? Vers un nouveau paradigme dans les programmes de microcrédit", dans Les silences pudiques de l'économie, Économie et rapports sociaux entre hommes et femmes. Textes réunis par PREISWERK, Y., Commission nationale suisse pour l'Unesco, Direction du développement et de la coopération, Genève, Institut Universitaire d'Etudes du Développement, .

MAYOUX L .,(1998), "Participatory learning for women's *empowerment* in microfinance programmes", IDS bulletin, vol.29, n°4

NARAYAN, D. (2000) "Silence et impuissance : le lot des pauvres", Finances et Développement, FMI, Washington, Vol. 37, no. 4

PALIER J., (2001), Les pratiques urbaines de la microfinance indienne : de l'efficacité à la pérennité, Mémoire de DEA d'Economie, Université Lyon 2

PALIER J., (2002), La microfinance en Inde : des pratiques d'économie solidaire in Exclusion et Liens financiers (dir. J.M.Servet, I.Guérin), Rapport du Centre Walras, Paris, Economica pp.67-87

PEEMANS-POULLET, Hédwige, (2000), La miniaturisation de l'endettement des pays pauvres passe par les femmes, dans : Feminisme et développement, Chronique Féministe, Bruxelles, n° 71-72, février-mai 2000, pp. 60-66, extraits publiés dans : BISILLIAT, J., VERSCHUUR, C. (dir.) (2001), Genre et Economie : un premier éclairage, Cahiers Genre et Développement, n°2, AFED-efi, pp. 347 – 360.

PNUD (1998), Rapport mondial sur le développement humain 1998, PNUD, Economica, Paris.

RAHMAN A., (1999), "Microcredit initiatives for equitable and sustainable development : who pays ?" *World development*, vol.27, n°1, pp.67-82

SAMBE, B., AGBOBLI, F., (1997) "UNDP Microfinance Assessment Report Togo", Prepared as a component of the MicroStart Feasibility Mission, Lomé.

SCHREINER, M., VONDERLACK, R.M., (2003) "Femmes, microfinance et épargne : quelques propositions tirées de l'analyse des pratiques informelles" Center for Social Development, Washington University de St. Louis, Etats-Unis, (http://www.genreenaction.net/IMG/pdf/Femmes_Microfinance_et_Epargne.pdf - mars 2007)

SEN A. (2000), Un nouveau modèle économique, Paris, Ed. Odile Jacob.

SERVET JM, (2002), Mondialisation, développement et microfinance, conférence IUED,Genève, <http://www.ish-lyon.cnrs.fr/labo/walras/Objets/publications/Geneve.pdf>

SERVET J.M., (2006), Banquiers aux pieds nus, la microfinance, Ed. Odile Jacob, Paris, 511p.

UNIFEM, (2000), The progress of women, empowerment and economics

VINCENT F. (2000), "Le système du micro-crédit permet-il le développement ? ", dans : Problèmes Economiques, no. 2.666.

WIIG A., (1997), "Credit expansion in microcredit programmes : dilemmas and feasible methods of studying them", paper presented to CGAP Working group on impact assessments methodologies, apris. Cité par MAYOUX L., (1998), L'*empowerment* des femmes contre la viabilité ? Vers un nouveau paradigme dans les programmes de microcrédit, dans : Les silences pudiques de l'économie, Économie et rapports sociaux entre hommes et femmes, Textes réunis par PREISWERK Y.,

Commission nationale suisse pour l'Unesco, Direction du développement et de la coopération, Institut Universitaire d'Etudes du Développement

WRIGHT, G.A.N., (1999), Examining the impact of micro-finance services – increasing income or reducing poverty?, dans : Small Enterprise Development, ITDG, Londres, vol. 10, no. 1

YAQUUB S., (1995), Empowered to default? Evidence form Brac's micro-credit programmes, dans : Small Enterprise development, vol.6, n°4

YOUNG K.,(1997), Planning from a gender perspective : making a world of difference, dans : VISVANATHAN N., et al (éd.), (1997), Women and Development Reader, Zed Books Ltd, London and New Jersey

YUNUS M. (2000) Vers un monde sans pauvreté, AVENTURE, Paris, décembre 2000, p. 3, extraits de Vers un monde sans pauvreté, 1997, Ed. JC Lattès, Paris.*